



Vers un élargissement du portefeuille de médicaments : UCB va construire une nouvelle usine biotech en Belgique

- **L'usine servira au développement en phase avancée et à la fabrication commerciale d'un médicament à anticorps monoclonaux afin de soutenir le lancement de nouveaux produits à l'échelle mondiale**

Bruxelles, le 18 décembre 2019 – UCB, une société biopharmaceutique mondiale, annonce aujourd'hui la construction d'une usine de production biologique multi-produits innovante et durable sur son site de Braine-l'Alleud, Wallonie, Belgique. Cette nouvelle usine de biotechnologie est bâtie afin d'accompagner le développement de l'entreprise et de préparer le lancement et l'approvisionnement à long terme de futurs médicaments actuellement en phase de développement clinique.

La nouvelle installation, représentant un investissement de plus de 300 millions d'euros dans les années à venir, devrait être opérationnelle en 2024. La construction devrait débuter durant le premier trimestre de 2020. L'usine de biotechnologie sera l'une des plus grandes et des plus modernes de Belgique.

« La transition de notre pipeline vers les grosses molécules nous conduit à intensifier nos investissements dans le développement technique des procédés à base de cellules mammifères, ainsi que dans nos capacités de production. Nous sommes convaincus que Braine-l'Alleud est l'endroit idéal pour implanter cette grande usine de production. De plus, la présence de notre équipe Biotech Sciences, de notre usine Bio-Pilot et de diverses ressources de recherche sur le même site permettra d'accélérer le lancement de nos produits et d'assurer la fiabilité de notre approvisionnement », déclare Kirsten Lund-Jurgensen, EVP et Head of Supply & Technology chez UCB.

La construction de la nouvelle usine de bioproduction aura également un effet positif sur l'emploi. UCB prévoit de créer plus de 150 nouveaux emplois hautement qualifiés dès que l'usine sera pleinement opérationnelle.

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant quelque 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 4,6 milliards € en 2018. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.

Pour de plus amples informations –

UCB - Corporate Communications

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
T+32.2.559.92.64,
Laurent.schots@ucb.com

UCB - Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
T +32.2.559.94.14,
antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,
Investor Relations, UCB
T+32.2.559.9588,
isabelle.ghellynck@ucb.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats réels et ceux contenus implicitement dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets,

l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.